

Campagne **2025-2026**

# Section équine

Le GDS de Loire-Atlantique accompagne tous détenteurs de chevaux dans la surveillance et la prévention des risques sanitaires.



**www.gds44.fr**

Retrouvez les actualités de la section  
équine via notre site internet !



## C'est quoi un GDS ?

Un GDS est un Groupement de Défense Sanitaire, une association départementale d'éleveurs constituée en vue d'améliorer la situation sanitaire des élevages sur un territoire défini. Initiés dans les années 1950, pour organiser la lutte collective contre la tuberculose et la brucellose, le réseau s'est considérablement étoffé.

La France compte aujourd'hui 86 GDS métropolitains et 6 ultra-marins, organisés en 13 fédérations régionales et une fédération nationale, GDS France.



En Loire-Atlantique, le GDS départemental a été créé en 1954, avec la section bovine, rejointe en 1983 d'une section porcine et en 2005 d'une section apicole sous l'impulsion des professionnels de la filière. La fédération régionale GDS Pays de la Loire a mis en place une section aquacole. Toutes nos sections sont autonomes et pilotées par un Conseil d'Administration d'éleveurs ou détenteurs investis.

Ce fonctionnement autonome, mutualiste, collectif depuis 70 ans ainsi que les résultats obtenus dans l'éradication de certaines maladies ont amené l'Etat à reconnaître officiellement depuis 2014 les GDS, par leur fédération régionale, comme OVS (Organisme à Vocation Sanitaire, au sens du code rural) étant l'interlocuteur privilégié de l'Administration pour porter la voix des éleveurs en matière sanitaire, et prendre en charge des délégations de service public dans la surveillance des maladies.



A la demande de professionnels de la filière équine, nous ouvrons en 2025, une section départementale dédiée.

L'objectif ? Aller plus loin dans la maîtrise collective des pathologies des équidés, déployer davantage de prévention contre la rhinopneumonie, surveiller la diffusion du West Nile...

**N'hésitez pas, rejoignez-nous !**

[www.gds44.fr](http://www.gds44.fr)



## Je sécurise la santé de mes animaux !

|  <b>GDS</b><br>Loire-Atlantique<br><i>L'action sanitaire ensemble</i> | PRISES EN CHARGE GDS     |                          |                          |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                                                       | 1ère année<br>d'adhésion | 2ème année<br>d'adhésion | 3ème année<br>d'adhésion | 4ème année<br>d'adhésion |
| Aide à la vaccination contre la rhinopneumonie                                                                                                        | 10€/équin/an             | 10€/équin/an             | 10€/équin/an             | 10€/équin/an             |
| Aide au diagnostic de piroplasmose<br>(dans la limite de 2 diagnostics par propriétaire et par an)                                                    | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   |
| Aide au diagnostic par coproscopie<br>(dans la limite de 2 diagnostics par propriétaire et par an)                                                    | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   |
| Aide au diagnostic qualité de l'eau (forages ou puits)<br>(dans la limite d'un diagnostic par propriétaire et par an)                                 | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   | 50%<br>de l'analyse HT   |
| Aide face au coût de l'équarrissage<br>(dans la limite de 2 enlèvements par propriétaire et par an)                                                   | 25%<br>base HT ANGEE     | 50%<br>base HT ANGEE     | 75%<br>base HT ANGEE     | 100%<br>base HT ANGEE    |

## L'engagement collectif et mutualiste

L'engagement de chacun contribue à protéger toute la filière.

Compte tenu des changements climatiques, la progression des maladies vectorielles (transmises par les insectes ou acariens) paraît inévitable.



Les frais éligibles à une participation mutualiste doivent être compris entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026.

L'absence de maladie ou de blessure constitue l'une des 5 libertés fondamentales définissant le Bien-Etre animal.



Au regard des zoonoses ou des maladies passant la barrière d'espèces, nous décloisonnons la maîtrise sanitaire pour entrer dans le concept « Une seule santé : humaine, animale et environnementale ».

Le sanitaire, j'adhère !



## MA COTISATION

**COTISATION  
FORFAITAIRE  
PAR PROPRIETAIRE**  
25€/an

+

**COTISATION  
PAR EQUIDÉ**  
10€/an

## Mes démarches

Télécharger le bordereau d'adhésion en cliquant sur ou en scannant le QR code ci-dessous.

Le bordereau et le règlement sont à retourner à :

GDS Loire-Atlantique  
Maison de l'Agriculture  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
44939 NANTES cedex 9

Nous vous contacterons ensuite pour enregistrer les équidés pour lesquels vous adhérez.

